

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	27 août 2018	3 septembre 2018
Quorum 58		
Votants 75		
Suffrages exprimés : 75		

Séance du 12 septembre 2018

N°180912-17

L'an deux mil dix-huit, le 12 septembre à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, Jean BUGEON, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Philippe CARREIN, Jean-Louis CHAUVENSY, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Jean-Marc COPPENS, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Isabelle DUJARDIN (Thiouville), Annie DUMENIL, Philippe ETIENNE, Patrice FAUCON, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Alain POILVE, Michel SERY, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Michel VIARD et Patrick VICTOR.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean-Marie GEORGES représenté par Mme Maryvonne SCHILD
M. Didier LEMAISTRE représenté par M. Bruno THUNE
M. Daniel SEIGNEUR représenté par M. Denis GUEDIN

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Rémy BELLANGER a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
M. André-Pierre BOURDON a donné pouvoir à Mme Chantal BERTEAU
M. Luc BREANT a donné pouvoir à M. Yvon PESQUET
M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Michel VIARD
M. Raymond CARPENTIER a donné pouvoir à M. Jean-Marie FERMENT
Mme Christine CHANGEUX a donné pouvoir à Mme Annie DUMENIL
Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à M. Alain POILVE
M. Jacques CHEVALLIER a donné pouvoir à M. Jean-Claude DUBOC
Mme Marie-Louise DOULET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT
M. Thierry FABAREZ a donné pouvoir à M. Hervé MOUQUET
Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à M. Pierre-Yves JEGAT
Mme Agnès LEDUC a donné pouvoir à M. Pascal LARGILLET
M. Michel LIEURY a donné pouvoir à M. Patrice FAUCON
Mme Françoise MARIE a donné pouvoir à M. Jean-Marc COPPENS
M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux)
M. Régis PETIT a donné pouvoir à M. Daniel LEGROS
M. René VIMONT a donné pouvoir à M. Gérard COLIN

Absents :

MM Maurice BEAUFILS, Jean-Luc COTTARD, Enrick DE BRABANDERE, Laurent GODEFROY, David LAMBION
Alain LETARD, Paul MENARD, Joël SALLE et Mmes Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH et Marie-Pierre VASLIN

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Maryvonne SCHILD a été élue secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

**FINANCES – Budget Principal – Création de l'autorisation d'engagement (AE/CP) n°
CCC-AE2018-001 «Programmation culturelle 2019-2021»
N°17**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1 à L5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Considérant que depuis 2008, un grand nombre d'actions culturelles (concerts, spectacles, master-class et rencontres, ...) sont organisées sur l'ensemble du territoire communautaire en faisant appel à des artistes musiciens, danseurs, chorégraphes, conférenciers, ensembles instrumentaux et à des orchestres invités,

Considérant que ce programme d'actions culturelles variées fait l'objet d'une autorisation d'engagement permettant de planifier, sur plusieurs années, la réalisation de manifestations qui nécessitent un engagement juridique et financier pluriannuel,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 autorisant la programmation pluriannuelle des dépenses de fonctionnement à l'aide des autorisations d'engagement,

Vu l'avis favorable de la commission des affaires culturelles en date du 08 novembre 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau en sa séance du 30 novembre 2017,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 24 juillet 2018,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en sa séance du 30 août 2018,

Considérant qu'avec l'extension du territoire au 1^{er} janvier 2017, il a été décidé de porter les crédits de paiement de 25 000 € à 30 000 €, par an, afin d'adapter la programmation culturelle à la nouvelle dimension du territoire communautaire,

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte la création de l'AE/CP n°CCC-AE2018-001 d'un montant global de 90 000€ (voir tableau ci-dessous),**
- **accepte d'ouvrir les crédits de paiement correspondant suivant l'échéancier prévisionnel mentionné dans le tableau ci-dessous,**
- **autorise le report automatique des crédits de paiement non utilisés en fin d'année sur l'exercice suivant.**

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,


Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Maubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 17 - Séance du 12/09/18 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 18/09/18

Date de publication 18/09/18 Le Président,

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20180912-180912-17-DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

BUDGET :

Désignation :

N° AE/CP :

N° Opération :

N° de marché :

Gestionnaires de crédits :

BUDGET PRINCIPAL

Actions culturelles 2019-2021

CCC-AE2018-001

CULT

Montant global du programme	Initial TTC
	90 000,00 €

Création :

oui

Modification :

non

N° de la modification :

DEPENSES	Chapitre budgétaire	Crédit de paiement prévisionnels			
		2019	2020	2021	TOTAL
		Crédit de paiement prévisionnel	Crédit de paiement prévisionnel	Crédit de paiement prévisionnel	Crédit de paiement prévisionnel
Prestation de service	011	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	90 000,00 €
Divers	011	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	011	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL AUTORISATION D'ENGAGEMENT		30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	90 000,00 €

RECETTES	Article budgétaire	Recettes prévisionnelles			
		2019	2020	2021	TOTAL
		Recettes envisagées	Recettes envisagées	Recettes envisagées	Recettes envisagées
Autofinancement		30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	90 000,00 €
TOTAL RECETTES		30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	90 000,00 €